

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2015

Présents : Christian PAILLOUX, Maria SENECAIRE, Odile VELLETT, Guy GALLAIS, Patrice LEBOUCHARD, Gérard GUITTARD, Anne-Sophie BAGE, Julien ADAMI, Maïté BARBECOT, Jean-Luc MIOCHE, Arnaud LAPRA, Marie-Paule CHAZAL.

Absents : Sylvie BURLLOT (pouvoir donné à Christian PAILLOUX), Thierry VALLEIX (pouvoir donné à Gérard GUITTARD), Aurore PALLOT (pouvoir donné à Jean-Luc MIOCHE)

Secrétaire de séance : Maïté BARBECOT

Ordre du jour :

- D.I.A.
- Point Communauté de Communes
- Subvention les PEP 63
- Centre de Gestion
- Rémunération Agents Recenseurs
- Désignation des délégués à la commission locale Chaîne des Puys-Faille de Limagne
- Demande d'adhésion de nouveaux membres à l'EPF-SMAF
- Gaz de France (mise à disposition de la cartographie des réseaux de gaz pour le SIG)
- Subvention panneaux touristiques
- Subvention DETR 2015
- Heures supplémentaires
- Informations diverses

1 DIA :

- Vente du bar les « Tilleuls », ZP 111, ZP 112. A ce sujet un courrier de maître GRAULIERE a été adressé à monsieur le Maire pour savoir si la municipalité avait la compétence pour préempter les fonds de commerce. A ce jour Christian PAILLOUX n'a trouvé aucune délibération concernant le sujet.
Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.
- Immeuble 9 rue de Rochemanie ZP 261, ZP 262, ZP 263 et ZP 458.
Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.
- Maison à Chadrat 2 rue des Coues ZL 206.
Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.
- Maison individuelle chemin de Pierre Froide ZR 24 ET ZR 410.
Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.
- Terrain et maison ZL 153 10 chemin de Guzette à Chadrat.
Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des élus d'une demande qui lui a été adressée par un couple de propriétaires rue Noble. Devant leur maison se trouve une parcelle communale de 16 m² aménagée en terrasse. Ce couple souhaiterait se porter acquéreur afin d'y construire une véranda.

Se pose la question de la faisabilité d'un tel acte. Il est décidé de prendre le temps de la réflexion afin que chaque élu se rende sur place pour visualiser et ensuite de débattre sur ce genre d'actions, il importe de rester vigilant quant aux autres demandes identiques qui pourraient en découler.

Validation du PV du conseil du 10 janvier 2015 :

En l'absence de remarque ou de demande de modification de la part des élus, le PV est adopté à l'unanimité.

2 Point communauté de communes

- Une réflexion a été amorcée sur une éventuelle « fusion » avec d'autres communautés de communes, en effet un projet de loi stipule que les communautés de communes de moins de 20 000 habitants devront se regrouper, ce qui est le cas de la communauté de communes des Cheires qui en compte environ 11 000. Deux communautés de communes ont été sollicitées : Gergovie Val d'Allier et Allier Conté communauté.
Une première rencontre avec les 3 présidents a eu lieu. Une rencontre avec les élus du territoire de ces trois communautés de communes est programmée le mardi 17 février à 18h30 : Jean- Luc MIOCHE et Anne-Sophie BAGE s'y rendront.
A ce sujet les membres du bureau se sont prononcés pour que l'ensemble des communes de notre communauté de communes participe à cette « fusion » si elle doit avoir lieu.
- Un chantier concernant l'accès au sommet de Montredon à Ponteix sur la commune d'Aydat va être cofinancé par la communauté de communes (à hauteur d'environ 3500 euros), il s'agit d'un chantier jeunesse international, qui donne droit à l'octroi de subventions. Il a donc été décidé d'inscrire une nouvelle ligne au budget de la comcom pour permettre à d'autres communes de bénéficier du même type d'aide dans les années à venir.
- La procédure judiciaire liée à la sortie des communes du syndicat des bois de l'Aumône arrive à son terme après 13 ans d'instruction : le syndicat a été condamné à verser la somme de 400 000 euros à la com com.
- Budget : lors du dernier conseil communautaire concernant le budget, un bilan « en partie correct » a été mis en avant, avec un excédent de 183 000 euros, cet excédent s'explique par le fait que l'ADS avait été budgété mais non mis en place (car c'est finalement le Grand Clermont qui en aura la charge).
Un petit rappel est fait concernant l'ADS : le Grand Clermont qui en a la charge facture aux communautés de communes qui facturent ensuite à chaque commune, la somme est donc à prévoir au budget de la commune.
- La communauté de communes demande aux communes de faire remonter l'acquisition possible de locaux pour du logement social.
- Marie Paule CHAZAL demande des précisions quant à l'évolution de la compensation de la cotisation foncière des entreprises versée aux communes par la Communauté de Communes (CFE), va-t-elle être revalorisée ?
- Maria SENECAIRE a reçu une invitation à une réunion sur l'accessibilité le vendredi 20 février, Gérard GUITTARD s'y rendra, accompagné des secrétaires.

3 Subvention les PEP63

Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention aux PEP 63, en effet dans le contexte actuel la commune ne peut pas répondre favorablement à toutes les demandes de subventions.

Une autre demande émane concernant une aide pour la formation des jeunes sapeurs- pompiers (JSP1). Pour rappel la commune participe à hauteur de 23 000 euros au fonctionnement du SDIS.

L'engagement des bénévoles pour la formation de ces jeunes sapeurs-pompiers est tel que la décision de répondre favorablement ou pas est remise à plus tard.

La commune a également reçu une sollicitation pour une subvention concernant l'association de pêche.

L'association ORACLE demande une cotisation sous forme d'adhésion. L'association demande également de disposer de la grange de Mai 15 jours entre juin et décembre pour une exposition de photos noir et blanc. Odile VELLETT et Patrice LÉBOUCHARD se chargent de leur répondre. L'adhésion est validée. Dans la mesure où c'est l'office de tourisme qui se charge de la grange de Mai à cette période il est jugé pertinent de les renvoyer vers eux les années futures. Il est préférable que l'exposition se déroule l'été car en septembre se dérouleront les Jours de Lumière. Le 5 février dernier s'est tenue l'assemblée générale de Terres Romanes. Cette dernière est en attente de subvention afin de pouvoir organiser leur colloque international qui se tient habituellement à Issoire.

4) **Centre de gestion**

Les élus reviennent sur l'option facultative concernant l'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents, option discutée lors du conseil municipal du 10 janvier. La commune pourra bénéficier d'un accompagnement individualisé pour gérer les dossiers de maladie des agents et mettre en œuvre les procédures adéquates (accompagnement à la mise en œuvre des procès-verbaux du comité médical ou de la commission de réforme, etc...). Cela représente la somme de 100 euros pour 8 agents. Les élus à l'unanimité donnent leur accord pour l'adhésion.

5) **Rémunération agents recenseurs**

Monsieur le Maire souligne le travail très important de Jeanine BLATTEYRON (coordinatrice) qui a passé beaucoup de temps, ainsi que le sérieux et l'efficacité des agents recenseurs, grâce à qui 98% des questionnaires ont été retournés (dont la moitié par internet). Un des deux agents a trouvé un emploi, il a donc été remplacé par un troisième agent recenseur.

Concernant la rémunération de ces personnes l'INSEE verse une dotation de 2358 euros. Les élus décident de compléter cette subvention à hauteur de 2642 euros afin de disposer d'une enveloppe de 5000 euros répartie comme telle : 2000 euros (salaire brut plus charges patronales) par agent, (sachant que le deuxième salaire sera partagé entre les deux agents au prorata du temps effectué) et 1000 euros pour la coordinatrice (gratification).

6) **Désignation des délégués à la commission locale Chaîne des Puys-Faille de Limagne**

Guy GALLAIS se porte volontaire, Patrice LÉBOUCHARD en tant que suppléant.

7) **Demande d'adhésion de nouveaux membres à l'EPF-SMAF**

Pour rappel ce sont 737 communes qui font maintenant partie de ce groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord aux adhésions du syndicat intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule » ; à la communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs, à la commune de Saint Pierre La Bourlhonne.

8) Gaz de France (mise à disposition de la cartographie des réseaux de gaz pour le SIG)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité de mettre à disposition de la commune les données relatives aux réseaux de gaz naturel en format numérisé de manière à pouvoir les intégrer à un logiciel de suivi de réseaux (SIG).

Une convention sera établie par GrDF dont l'objet est la mise à disposition de la cartographie des réseaux gaz pour répondre aux demandes de permis de construire et pour la gestion de l'urbanisme de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de passer une convention avec GrDF pour la mise à disposition de la cartographie des réseaux de gaz.

9) Subvention panneaux touristiques

Deux demandes de subvention ont été acceptées à hauteur de 5000 euros chacune (réserves parlementaires des deux sénateurs). Il reste donc 13 000 euros à trouver.

Il est question de demander à l'office de tourisme de prendre en charge la pose et dépose de ces panneaux, si cela est possible.

10) Subvention DETR 2015

La commune de Saint-Saturnin n'est pas éligible cette année car elle en a bénéficié en 2014

10) Heures complémentaires et supplémentaires

Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires et non titulaires doit être prise.

Le personnel peut être appelé, selon les besoins de service à effectuer des heures supplémentaires pour assurer la continuité du service public tels que le déneigement, la foire du 1^{er} mai, la présence des secrétaires de mairie en conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de compenser ces travaux supplémentaires avec deux possibilités :

- La récupération des heures consacrées à ces travaux supplémentaires
- Le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

11) Informations diverses

- Monsieur le Maire est régulièrement sollicité par des demandes concernant l'installation de cirques dans la commune, il souhaiterait qu'une position claire et précise soit définie par l'ensemble des élus afin de donner une réponse identique à chaque demande. Anne-Sophie BAGE, Arnaud LAPRA et Maïté BARBECOT s'occupent de définir un lieu et d'établir une charte.
- Une campagne de stérilisation des chats errants va être lancée avec l'aide de l'APA : il s'agit sur une période donnée de capturer les chats errants, de vérifier leur état de santé et de stériliser les biens portants pour les ramener au même endroit après (euthanasie des animaux malades)
- Local jeunes : Après la visite des locaux de la commune (qui n'a pas donné satisfaction quant à la recherche d'une salle adéquate), certains élus ont visité la cave sous la grange de mai qui apparaît trop humide. Reste donc à voir la cave située sous l'ancien atelier de Sophie DOUAT, qui était prêtée à la Lyonnaise des Eaux, qui doit maintenant nous rendre les clés.
- Concernant les parcs de jeux des enfants de (Saint saturnin et Chadrat), la rénovation est programmée et un but multisports a été commandé.

- Un appel d'offres pour marché à commandes est à l'étude pour des travaux de voirie ainsi que pour une maîtrise d'œuvre pour les ruelles de bourg.
- Arnaud LAPRA et Odile VELLETT nous rendent compte de la rencontre avec un membre de l'association BRAILLE ET CULTURE. Le projet de cette association est la mise en place d'un audio guidage, d'un carnet de dessin en relief et de la mise en place d'éléments grande taille, d'un volet formation du personnel d'accueil de l'office de tourisme, de la réalisation d'un document de communication. La proposition chiffrée est de 12 142 euros, dont 3642 euros reviendraient à la charge de la commune. Si le conseil municipal se prononce favorablement un dossier devra être déposé en mars. Pour information ce système est déjà mis en place à Montpeyroux.
- Office de tourisme : Christian PAILLOUX a rencontré Anne TICHIT à propos de l'organisation de la période estivale. Le surcoût du personnel d'accueil pourrait être pris en charge sur les fonds de la DGF tourisme . Or Monsieur le Maire rappelle que nous ne connaissons ni le montant, ni la date à laquelle cette dotation pourrait être versée, et qu'il est par conséquent difficile d'anticiper des dépenses liées à cette DGF.
Concernant les horaires d'ouvertures de l'office de tourisme, est évoqué la possibilité d'associer les commerces. Une prochaine réunion est prévue le 6 mars avec Anne TICHIT.
- Budget : Marie Paule CHAZAL fait part des difficultés concernant le budget de fonctionnement en préparation, en effet ce dernier faisait d'abord état d'un déficit de 90 000 euros, ramené à 10 000 après quelques « coupes franches »
A ce sujet un débat d'orientation budgétaire aura lieu samedi 28 février en conseil municipal.
- Point propre : celui de la place du fond de ville est devenu un vrai dépotoir, il est décidé d'enlever les grandes poubelles collectives dans la mesure où chaque foyer est équipé de poubelles individuelles.
- Panneaux touristiques : Certains de ces panneaux se sont vite dégradés (réaction chimique sur l'acier corten), il semble donc impossible de continuer à faire les inscriptions directement sur l'acier corten. Anne Sophie BAGE s'est rendue à l'entreprise FLEURY qui a fait un prototype en aluminium. Il est décidé de comparer ce modèle à un en acier corten et de continuer à prospecter vers d'autres entreprises .
- L'élagage des arbres est repoussé à l'année prochaine
- Budget : Une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 euros a été créée en janvier, afin de permettre le remboursement de 90 000 euros et de disposer de 60 000 euros si nécessaire. 70 000 euros ont été soldés en décembre 2014. Cela reflète les difficultés budgétaires de la commune.
- Une réunion publique aura lieu au mois de mai afin de présenter un bilan des actions des élus au terme d'une année de travail et les perspectives à venir.
- Concernant le site internet de la commune, la commission communication a travaillé sur l'ossature du futur site, mais se trouve techniquement « bloquée » par l'absence d'un membre de la commission pour raisons de santé. Ils vont donc étudier les solutions proposées par le Conseil Général et travailler à la relance d'une newsletter mensuelle.

- Odile VELLETT fait part d'une demande du CLSH d'utiliser la grange de Mai pour faire du roller, la salle de la grange de mai ne peut pas accueillir ce genre d'activités .

La séance est levée à 11 h 30.